

Communiqué de presse  
09 août 2022

## 1 mois ½ de plus pour candidater aux Trophées Grues à Tour !



La Fédération des matériels de construction et de manutention ([DLR](#)) et sa Commission des Professionnels des Métiers de la Grue à Tour ([CPMDG](#)) décident de prolonger la date limite de candidature des Trophées Grues à Tour au vendredi 30 septembre 2022 !

### Un mois supplémentaire pour candidater !

Ce premier semestre 2022 est intense pour les professionnels monteurs de grues à tour. Afin de leur permettre de concilier ce volume d'activité et leur participation à la 4<sup>ème</sup> édition des Trophées Grues à Tour, la date limite de candidature est prolongée **au vendredi 30 septembre 2022 – 23h59**. Ils auront désormais jusqu'à cette date pour se rendre sur [le site dédié aux Trophées](#), télécharger leur dossier de candidature et le soumettre aux jurés à l'adresse suivante : [candidature@trophees-gruesatour.fr](mailto:candidature@trophees-gruesatour.fr).

Le jury délibérera début novembre pour remettre les trophées dans 4 catégories :

1. Le chantier de l'année
2. Le montage GME (grues à montage par éléments) de l'année
3. Le montage de GMA (grues auto-montantes) de l'année
4. L'innovation technique de l'année

Les prix seront remis aux lauréats lors d'une cérémonie le lundi 05 décembre, au Musée des Arts Forains, dans le cadre d'un dîner DLR.

Monteurs, dépanneurs, fabricants, conducteurs... la participation aux Trophées Grues à tour est gratuite et ouverte à tous. Un service de hotline est mis à disposition des candidats qui souhaitent être épaulés dans la construction de leur dossier.

Pour consulter le règlement du concours, [cliquez ici](#).

### Contact presse

Florence Dupont. 06 89 43 24 56. [f.dupont@dlr.fr](mailto:f.dupont@dlr.fr)

Lise-Marie Minois. 06 46 90 04 68. [contact@trophees-gruesatour.fr](mailto:contact@trophees-gruesatour.fr)

**A propos de DLR :**

La Fédération, qui compte plus de 1 000 adhérents et représente 70 % du marché, a pour vocation de représenter, de promouvoir et de défendre les intérêts des entreprises des secteurs de la distribution, de la location et de la maintenance des matériels de construction et de manutention et syndicats affiliés ACIM, FNAR, UFL, et ainsi contribuer à améliorer la compétitivité des entreprises tout en permettant aux acteurs de se connaître et de se rencontrer.

Plus d'informations : <https://www.dlr.fr/>

**A propos de la CPMDG :**

Début 2022, le SPMDG (Syndicat Professionnel des Monteurs et Dépanneurs de Grues) a rejoint la fédération DLR. Ensemble, monteurs, loueurs et distributeurs de grues à tour œuvrent désormais au sein d'une commission spécifique : la CPMDG (Commission Professionnelle des Métiers et des matériels de la Grue à tour).

Présidée par Albert Galoy, accompagné de Francis Jardet (vice-président), cette commission poursuit les mêmes objectifs :

- promouvoir et faire reconnaître la profession de monteurs et de dépanneurs de grues à tour
- contribuer aux évolutions techniques et réglementaires des matériels
- encadrer les relations avec clients et fournisseurs
- développer un réseau professionnel entre adhérents afin d'essaimer les bonnes pratiques

Plus d'informations : <https://www.dlr.fr/>

**Contact presse**

Florence Dupont. 06 89 43 24 56. [f.dupont@dlr.fr](mailto:f.dupont@dlr.fr)

Lise-Marie Minois. 06 46 90 04 68. [contact@trophees-gruesatour.fr](mailto:contact@trophees-gruesatour.fr)